

Vers une transformation du capitalisme ?

« En principe, Greenpeace est d'accord avec le Pnue sur le rôle crucial de l'industrie et sa responsabilité pour conduire la planète vers un développement durable au sens écologique et autres. Cependant, comme le rapport du Pnue le démontre dix ans après Rio... l'industrie demeure plus un problème qu'une solution. [...] Les raisons pour lesquelles le business as usual reste le paradigme dominant requièrent des études approfondies. [...] La question primordiale pour l'industrie du XXI^e siècle sera de prouver qu'elle peut apprendre du passé. Greenpeace encourage le Pnue à continuer ce processus. »

Rémi Parmentier, Greenpeace International.

« LICENCE TO OPERATE » OU « WINDOW-DRESSING » ?

« Une ruse subtile de l'idéologie productiviste »...

Dans le mouvement engagé pour un développement durable, les entreprises doivent assumer leurs responsabilités dans cet effort mondial ; agir par des actions concrètes, partenariales, mesurables, vérifiables et transparentes. L'affichage d'une fausse vertu, au travers d'une communication de façade, alors qu'elles continueraient à faire du *business as usual*, deviendrait un boomerang pour leur image et leurs affaires, si ce n'est pour le système économique lui-même. Selon sir Mark Moody-Stuart, ex-président de

Shell, président du BASD, les entreprises ne peuvent plus se concentrer uniquement sur le court terme, la création de valeur pour l'actionnaire : « *Les entreprises ont besoin d'une licence to operate informelle de la société.* »

Cette *licence to operate* est le moyen par lequel une entreprise conserve et améliore la confiance et le respect de ses parties prenantes : le soutien de la société, dont a besoin toute entreprise pour conduire ses affaires avec succès, un contrat informel avec ses employés, ses clients et, plus largement, la société civile. Un tel « permis d'entreprendre » devient une clé du *business*. Seules les entreprises qui s'engageront dans une véritable stratégie de développement durable et de responsabilité sociale conserveront leur *licence to operate*.

La question n'est plus de savoir si l'éthique paie : l'éthique sociale, environnementale est une question de survie. En décembre 2001, au cours de la réunion organisée à Bruxelles par la présidence belge de l'Union européenne, O. Quintin¹ a rappelé que, si la CSR devait rester une démarche volontaire, elle ne devait pas être du *window-dressing*. Elle reprenait ainsi à son compte l'un des trois qualificatifs généralement utilisés par les mouvements anti-mondialistes pour qualifier l'éthique d'entreprise, la CSR ou le développement durable : *window-dressing*, *green-washing*, *blue-washing*.

GLOSSAIRE

Window-dressing : renvoie aux artifices du commerce (l'étalage) ou de l'architecture : *it's only windows-dressing*, ce n'est qu'une façade. S. Latouche utilise volontiers le terme de maquillage.

Greenwash : défini comme une « désinformation diffusée par une organisation pour donner d'elle-même, dans l'opinion, une image de responsabilité environnementale ». Corppwatch, (80), ONG anti-mondialisation, ajoute : « C'est le phénomène de l'entreprise destructrice dans les domaines sociaux et environnementaux qui tente, pour protéger ou étendre son marché, de se poser en ami de l'environnement, en leader de la lutte pour l'éradication de la pauvreté. »

Blue-wash : « Titre décerné à celles des plus grandes et plus riches entreprises qui se drapent dans la bannière bleue de l'Onu (en adhérant au Global Compact) sans avoir rien à faire en contrepartie », selon le *New York Times*. Corppwatch complète : « Efforts des firmes pour être perçues comme intégrées à la communauté mondiale des organisations humanitaires, associées à l'Onu sans avoir à fournir aucun gage de leur responsabilité. »

Façade, blanchissage et blanchiment, fausse piété et hypocrite charité : jésuites et Tartuffes, tels seraient donc, professeurs et managers, marques des firmes et drapeaux des États ou encore pactes des organisations internationales. On perçoit immédiatement l'outrance du propos, mais on adopte l'impérieuse légitimité de la mise en doute de

1. Directrice générale à la DG 5 (Emploi et Affaires sociales).

déclarations, voire d'actions, dont chacun pense, à part soi, le banal « *c'est trop beau pour être... vrai* ». Ou, comme le redoute P. Ricœur : « *Dans une cellule définie par la finalité de l'efficacité, [...] la responsabilité doit être cultivée, à la fois comme une composante de l'efficacité [...] et comme une réponse à la demande d'autonomie des individus eux-mêmes. L'entreprise est alors traitée, à la fois comme une institution particulière à finalité économique et comme un lieu privilégié de culture et de croissance personnelle. C'est ce double statut qui à mon avis rend vulnérable, voire équivoque, l'éthique des affaires : le danger n'est-il pas qu'un appel à la responsabilité individuelle, reste une ruse subtile de l'idéologie productiviste, en particulier lorsque cet appel est couplé à la demande d'adhésion à des valeurs d'entreprise définies au sommet ?* » (269)

Pour les partisans de la responsabilité, nous serions passés du temps des philosophes à celui des managers, de la période où l'on argumentait sur la fonction de l'entreprise dans la société au siècle où l'on transforme les principes en façons de faire, en processus de décision, en évaluation des résultats, en publication transparente des informations. Celles-ci sont mises à disposition des partenaires pour tenter avec eux de progresser en permanence vers la mise en pratique de ces principes, reconnus par tous comme des obligations.

Quelques figures dans un dialogue mondial

L'enseignement de l'éthique serait-il assimilable à celui des axiomes en géométrie ? Il n'en a jamais été ainsi, depuis l'Antiquité, au moins en Occident. Le témoignage des philosophes d'aujourd'hui ne ressemble pas à une simplification dans l'établissement des obligations normatives. C'est un enrichissement par la pluralité, plutôt qu'une uniformisation qui rendrait l'application plus simple... Depuis un siècle en effet, le temps des philosophes, quoi qu'on en dise, a été riche :

- J. Rawls (263-264) a défini le principe et les modes d'application d'une théorie de la justice (comme équité) ;
- H. Jonas (183-184) a proclamé le principe de responsabilité envers les générations futures ;
- J. Habermas (162) a jeté les bases d'une éthique de la discussion ;
- P. Ricœur (268-273) a tenté de nouer la responsabilité avec la justice ;
- M. Serres (292-293) nous a enjoint de conclure un contrat naturel ;
- P. Bourdieu (35-39) a voulu faire entendre les voix de la « *misère du monde* » ;
- A. Sen (287-290) a proposé de repenser l'inégalité pour bâtir un nouveau modèle économique ;
- B. Latour, M. Callon, P. Lascousmes (205-206, 202, 59) et quelques autres nous ont invités à réconcilier l'expertise technique et la démocratie en des forums hybrides.

Qui prétendrait aujourd'hui que ces leçons aient été assez entendues pour que le cours des choses en soit modifié ? Mais qui, inversement, pourrait démontrer une déconnexion totale entre :

- le renouveau des discours éthiques, manifeste dans les textes cités ainsi que dans bien d'autres², plus ou moins dans la mouvance de ces auteurs ;
- les notions de développement durable, de responsabilité sociale de l'entreprise, de *stakeholders* ;
- les définitions de nouvelles normes règles ou même bonnes pratiques, dans une multitude de dialogues à plusieurs voix, sur les cinq continents où cinq figures sont désormais requises ?

Les cinq figures ci-après sont devenues des conditions nécessaires à la crédibilité :

- l'entreprise, acteur économique central ;
- l'État, bastion du pouvoir légitime souverain ;
- la société civile, dans sa version représentative (les syndicats), dans sa fonction critique et militante (les ONG) ;
- le diplomate, porteur d'une fraction de la souveraineté déléguée par les États aux organisations internationales ;
- l'expert qui parle tantôt au nom de la science et de la technique, tantôt au nom d'une culture fondée sur la mémoire collective des organisations internationales, mais aussi sur une pratique nouvelle dont la fonction est implicitement la mise en œuvre de ces valeurs dont les « philosophes » ont écrit la version contemporaine.

L'adoption des thèses du *window-dressing*, comme des *blue* ou *greenwash* conduirait à penser que les partenaires réunis régulièrement avec les entreprises en ces différents forums seraient, soit manipulés par les entreprises, soit achetés par elles : ces hypothèses ne résistent pas à l'examen.

Famine, démocratie électorale et *Realpolitik*

Participer à ces dialogues ne condamne pour autant ni à la naïveté, ni au conformisme³ : « À s'en tenir aux résolutions adoptées en faveur des Droits de l'homme, on pourrait croire à un gigantesque bond en avant. À prendre conscience à travers les rapports d'Amnesty International ou de Human Rights Watch, les comptes rendus des travaux de la Commission des Droits de l'homme des Nations-unies, ou simplement les informations sur les crimes et les génocides perpétrés, c'est tout au contraire à une régression sans précédent que l'on devrait conclure. » H. Bartoli rap-

2. En France, par exemple, l'équipe de la revue du M.A.U.S.S. ou un auteur comme J.-P. Dupuy (107-109).

3. Mais conduit parfois à dénoncer le « *window-dressing* » politique ou institutionnel, par des prises de positions vives, accompagnées de démission, comme celle de M. Robinson, haut-commissaire pour les Droits de l'homme.

pelle l'augmentation de l'écart entre richesse et pauvreté (1,5 milliard de personnes vivent avec moins de 1\$ par jour) pour conclure : « *L'humanité bégaie. Plus que de développement c'est de mal développement qu'il convient de parler.* » (18)

Ainsi se dessine une démarche propre aux experts internationaux, que l'on pourrait dénommer des « traducteurs éthiques »⁴, en des univers économiques, politiques et diplomatiques. On en trouve la trace détectable au fil de bien des publications. I. Sachs dit explicitement : « *Je crois plus à la vertu du souffleur que du hâbleur. C'est la fonction d'un intellectuel engagé que de produire des idées auxquelles il croit et de les mettre en pratique.* » (105) Bartoli qualifie le développement de nouveau paradigme, « *la constellation de croyances, de valeurs et de techniques* » partagées par les membres des communautés scientifiques, mais aussi comme un défi lancé à la conscience de « *tous les acteurs de la vie économique, sociale, culturelle. Ce n'est ni une doctrine, ni une idéologie... C'est en référence à l'état réel du monde et en vue d'en permettre la saisie, que le nouveau paradigme doit être pensé, l'économie étant ramenée à son rôle d'instrument au service de la vie.* » Précisons que Bartoli est professeur d'économie, tout comme Sen, dont tant de textes défendent des positions quasi identiques :

- « *La famine n'est pas le résultat d'un manque de ressources alimentaires, mais d'une mauvaise organisation ou d'une absence de contrôle politique sur les gestionnaires.* » (289) ;
- « *La liberté apparaît comme la fin ultime du développement, mais aussi comme son principal moyen...*
- *Le développement consiste à surmonter toutes les formes de non-libertés, qui restreignent les choix des gens et leur capacité d'agir. La suppression de ces non-libertés est... constitutive du développement... Ainsi, liberté politique et liberté économique bénéficient l'une de l'autre... Elles ne s'affaiblissent pas réciproquement.* » (289)

L'idée nouvelle de Sen est de placer la liberté au cœur du dispositif de la mise en œuvre, qu'elle soit économique⁵ ou politique⁶. C'est une façon de dire qu'au bout du compte, l'état du monde (au sens écologique et social) est le produit de notre liberté : selon le bon ou le mauvais usage que nous savons (ou que nous pouvons) faire de la démocratie elle-même.

D. Johnston, secrétaire général de l'OCDE, est un haut fonctionnaire international au discours libéral et diplomatique : à l'opposé donc de thèses « interventionnistes », comme celles de Bartoli ou Sen. Sur la question centrale de la réduction de l'aide aux pays du Sud et, de manière plus générale, sur la portée des engagements internationaux qui ne sont pas tenus, il met en cause une « *fragilité face au système démocratique : c'est une bonne chose de prendre de grands engagements à l'étranger, mais la politique reste*

4. Cette expression est utilisée dans le prolongement de problématiques, en particulier celles de M. Weber, P. Bourdieu, J.-P. Dupuy, B. Latour, M. Callon, P. Lacosmes.

5. Référence explicite au marché et à A. Smith dont il se réclame.

6. Le lien entre économie et politique s'opère par la notion de « capabilité » où se réunissent liberté, justice, égalité, en référence à J. Rawls.

avant tout une affaire locale. Les hommes politiques pensent toujours à se faire élire avant d'honorer leurs engagements. Ils ne jouent jamais contre leur propre intérêt. Sauf à avoir une majorité écrasante, le champ libre n'est jamais acquis ». Ce constat permet à Johnston de fonder la légitimité des institutions internationales⁷, et des fonctionnaires qui en sont les acteurs : « notre rôle est de montrer que l'intérêt général doit primer sur les intérêts particuliers : protéger le secteur de l'acier, ses travailleurs, n'est pas forcément faire le jeu du consommateur et des acheteurs. Pour accepter cela, il faut sortir de la Realpolitik ». L'OCDE démontre par ces propos sa liberté de parole pour rappeler au président des États-Unis le respect des engagements. Par l'évocation de l'intérêt général, Johnston montre comment ces « machins », dont parlait le général de Gaulle, jouent un rôle désormais déterminant : faire adopter et appliquer des mesures responsables mais impopulaires, dont les hommes d'État des pays démocratiques n'ont pas le courage d'expliquer la nécessité à leurs électeurs. Par cette difficulté structurelle de la démocratie électorale (scrutin) s'établit la légitimité des experts⁸. Ainsi est renvoyée aux entreprises seules la charge d'un développement équitable et durable. Dans ce dialogue de faux sourds, les entreprises répondent qu'elles ne sauraient tout faire sans un encadrement politique efficace des États.

DE LA GUÉRILLA À LA NÉGOCIATION, PUIS AUX NORMES

Redéfinir l'entreprise

La majorité des chercheurs et professeurs sont convaincus de la nécessité d'une *Corporate Sustainability*⁹. Pour contrer les résistances et les oppositions néo-libérales formulées au plan théorique, ils combattent ces thèses par des publications et des confrontations en des colloques internationaux, depuis la fin des années 1990. Cette mutation en suppose une autre qui est en cours : la mise en pratique d'un débat qui conduit à la construction d'une éthique de l'entreprise dans la société, qui soit transculturelle, c'est-à-dire le produit d'un travail collectif d'acteurs venus des cinq continents. Ces mêmes chercheurs collaborent avec les spécialistes du management et des organisations.

L'insuffisance des résultats, confirmés par les rapports des instances internationales, provoque un nouveau clivage dans le champ académique de la *Business Ethics*. Certains, qui ont cru longtemps aux vertus de l'exhortation dans le cadre du système, se

7. Rappelons que l'OCDE a survécu plusieurs fois à sa mission initiale, qui était la gestion des crédits du plan Marshall.

8. Qui ne sont pas sans évoquer les gardiens de Platon dans *la République* et *Lois*.

9. Triple P, Performance Centre & Erasmus Centre for Quality, Corporate Sustainability conference 2002, *Impact of CSR and Corporate Sustainability on business disciplines*, 6-7 June 2002.

sont engagés dans une nouvelle phase : « Redéfinir l'entreprise, principes du management par les stakeholders. »¹⁰

On ne saurait régler la question du *window-dressing* en se référant aux seuls travaux des professeurs de *Business Ethics*... Les États, les syndicats, les ONG sont ici des acteurs et des témoins décisifs. Au regard d'une planète fracturée en deux, la riche et la pauvre, et pour ce qui est d'une humanité qui ne sait même plus dire si ce qu'elle croyait être son progrès ne serait pas sa perte, comment dire ici, modestement, quelle responsabilité assume aujourd'hui l'entreprise ?

Guerre permanente et dialectique régulatrice

Des organismes comme l'OIT, l'UNRISD, la CNUCED ont multiplié les tentatives d'évaluation. Ainsi cette étude (235) consacrée à l'évolution des rapports entre les entreprises et les ONG : c'est dans les années 1990 que la guérilla (73) s'est transformée en partenariat pour « conduire les parties à la table de négociation ». Cette évolution s'est réalisée simultanément selon deux lignes de forces¹¹ :

- les principes de la *Business Ethics*, formalisés dans la notion de CSR et mis en œuvre, de façon multilatérale, selon la dynamique (souvent conflictuelle entre entreprises et ONG) de la *stakeholders theory* ;
- la création d'institutions, instances, mécanismes, chargés, selon l'impulsion donnée par la conférence de Rio, de mettre en œuvre le développement durable, en intégrant la voix des ONG des pays du Sud.

Entreprises et ONG sont entrées dans une nouvelle relation. Lors de la publication de l'ouvrage *Changer de Cap* (285), associé à la création du WBCSD, Greenpeace a mené quelques actions préventives, puis a posé « l'anthithèse » dans une publication parallèle : *The Greenpeace Book of Greenwash* (49). C'est toujours Greenpeace qui, au moment de Brentspar, mène contre Shell un combat dont l'issue sera, selon les termes de Shell en 1996, que « la compagnie n'a pas d'autre choix que le développement durable ». Ce mode de relation s'est largement développé et s'exprime en des vocabulaires variés. On parle de « régulation civile » ou de « systèmes mondiaux de régulation privée », mis en œuvre par des organismes comme le Forest Stewardship Council (Conseil pour l'intendance des forêts) ou le Marine Stewardship Council (Conseil pour l'intendance du milieu marin). Dans *The Age of Paradox*, C. Handy (163) expose la dimension dialectique de ces relations. Gérer le paradoxe, c'est « vivre avec les contradictions, pas nécessairement les résoudre ».

Une même structure contradictoire caractérise les analyses des domaines comme les codes de bonne conduite des entreprises, les initiatives volontaires, les différents systè-

10. The Clarkson Centre for *Business Ethics*: "Redefining the Corporation", Université de Toronto.

11. Prolongement de deux courants qui se sont structurés et développés dans les années 1970-1980, et que, pour simplifier, on dénomme ici « *Business Ethics* » et « développement durable ».

mes d'évaluation internes et de *reporting*, les cotations des agences spécialisées, les appréciations des fonds éthiques ou de développement durable. Dans *Business Responsibility for Sustainable Development*, P. Utting (311) a tenté un état des lieux où il dénonce :

- « *la faiblesse des critères dont se servent souvent les Nations-unies et d'autres organisations pour choisir leurs partenaires commerciaux, la façon dont, ONG et institutions des Nations-unies font taire les critiques les plus véhémentes lorsqu'elles se rapprochent des entreprises, et le problème des entreprises qui en viennent à influencer excessivement l'intérêt public* » ;
- « *“certaines formes d'initiatives spontanées et de partenariat” car “elles peuvent servir à affaiblir de puissants moteurs de responsabilisation, comme la réglementation par le gouvernement les négociations collectives et certaines formes de militantisme de la société civile”* ».

Les inquiétudes exprimées par P. Utting constituent une bonne évaluation des risques permanents de voir les meilleures intentions rejoindre l'enfer du *window-dressing*... De sorte que, la conclusion invite à repenser réglementation et partenariat. En précisant : « *certaines formes de co-réglementation pourraient jouer un rôle majeur* », par exemple « *une réglementation civile dans laquelle ONG, consommateurs et syndicats jouiraient d'une influence considérable et contribueraient à l'établissement des règles et normes régissant les relations des entreprises avec la société et l'environnement. Le succès de cette co-réglementation dépend non seulement du dialogue et du compromis qu'on pourrait qualifier de caractéristiques douces, mais aussi de caractéristiques dures, telles que les sanctions gouvernementales, les lois* ».

La CSR est une démarche volontaire de l'entreprise, le développement durable un mot d'ordre que se sont donnés les États du monde, à l'initiative de l'Onu, en sachant que ce mot d'ordre demeurerait un vain mot, tant que les entreprises ne contribueraient pas activement à cette remise en ordre. C'est pourquoi CSR et développement durable sont devenus indissociables depuis le sommet de Rio.

GOVERNANCE MONDIALE ET TRANSFORMATION DU CAPITALISME ?

Interdépendance des niveaux d'action et des catégories d'acteurs

La conférence de Rio avait exprimé cet impératif volontariste de l'Agenda 21 qui, au moment de son adoption pouvait paraître démesuré par l'ampleur des domaines qu'il prétendait couvrir. On soulignera le caractère factice des rapports adressés par les États à la Commission du développement durable de l'Onu, où l'on ne trouve souvent qu'un récapitulatif à peine déguisé des mesures ordinaires des gouvernements, telles qu'elles

ont été engagées *as usual*, comme on le dirait, s'il s'agissait du *business*... Pourtant, dans certains bureaux de l'Onu, l'Agenda 21 a créé une légitimité nouvelle, un élan et une concurrence âpre, dont le résultat est une profusion de réunions, de rapports et de nouveaux instruments de mesure. Citons la commission du développement durable qui, lors de sa troisième session de 1995, a adopté « *un programme de travail visant à élaborer des indicateurs...sur lesquels pourront s'appuyer les décideurs au niveau national d'ici à l'an 2000... une série initiale de 134 indicateurs qui font l'objet chacun d'une fiche méthodologique présentant la définition de l'indicateur... et des informations sur sa signification et son applicabilité* »¹². Une sorte d'agence de cotations applicables aux acteurs du développement durable : gouvernements, collectivités territoriales, entreprises...

Le rythme de travail s'était accéléré à l'approche du sommet de Johannesburg où, en dépit du caractère diplomatique de telles cérémonies, chacun sait que, faute de prendre des décisions majeures, on fera au moins les comptes... Ainsi le PNUE, le WBCSD et le WRI se sont unis pour publier en avril « *Marchés de demain : Tendances mondiales et implications pour le monde des entreprises* » (257) qui « *pour la première fois fait le lien entre les indicateurs économiques, environnementaux et sociaux et le développement des marchés à l'échelle mondiale afin d'aider les chefs d'entreprise à mieux comprendre l'interdépendance entre environnement et développement* »¹³. La volonté est nette de dessiner une cohérence entre le niveau politico-économique des institutions internationales et les décisions opératoires des stratégies des entreprises : « *Ce rapport donne aux entreprises des informations précieuses pour reconnaître les principaux signaux qui influent sur leur réussite et impulsent leurs innovations* »¹⁴.

Un langage, des unités de mesure, au-delà des soupçons

L'ultime rendez-vous de travail technique était fixé à Bali au mois de juin 2002. Le PNUE a rendu public, en mai, un document intitulé : « *10 ans après Rio : l'évaluation du PNUE* ». Ce rapport de synthèse évalue les progrès réalisés à ce jour par l'industrie en faveur du développement durable. Il a pour fondement vingt-deux rapports préparés par différents secteurs industriels (aluminium, transport routier, gestion des déchets ou de l'eau, etc.) qui rendent compte de leurs performances en termes de développement durable. Ces rapports sont regroupés sous le titre « *Industry as a Partner for Sustainable Development* » (258). Les secteurs industriels qui ont accepté de rendre compte publiquement de leurs résultats et de leurs efforts, en les soumettant à l'examen des parties prenantes (gouvernements, ONG, syndicats, instituts de recherche) n'ont pas été ménagés par leurs interlocuteurs qui :

12. N. Desai, Onu : <http://www.un.org/esa/sustdev/indisd/french/geninfre.htm>

13. K. Toepfer, directeur exécutif du PNUE.

14. B. Stigson, président du WBCSD.

- ne cessaient de les soupçonner d'avoir accepté cette confrontation dans le but principal de tirer partie d'une « campagne verte » ;
- regrettaient qu'une estimation honnête des performances ne conduisent pas à des engagements pour l'avenir de la part des industriels.

Une difficulté majeure est le manque de données comparables dans le temps et à l'échelle mondiale car on ne dispose ni des unités de mesure, ni des moyens de les mettre en œuvre, dans bien des cas. Cet obstacle est inévitable dans une tentative aussi ambitieuse : évaluer les évolutions des différents secteurs économiques à l'échelle de la planète dans les trois dimensions du développement durable. On a du mal, par exemple, à discerner dans certains résultats ce qui relève de la performance industrielle ou, au contraire, d'un effet conjoncturel mécanique à la hausse ou à la baisse, suivant les cas. Les données sont d'autant plus difficiles, voire impossibles à réunir pour le moment, dans les secteurs où les PME constituent l'essentiel du tissu industriel. C'est le cas de la construction (97 % des entreprises sont des PME) qui, avec 3 000 milliards \$, représente 10 % du PNB mondial, 50 % du capital immobilisé, et se trouve être le premier employeur de la planète avec 111 millions de personnes (28 % de l'emploi industriel), dont 75 % travaillent dans les pays en voie de développement. Or si « nous savons que les PME sont les plus grands pollueurs, il sera, en revanche, très difficile de mesurer leur performance et de les aider à l'améliorer » car la plupart « ne disposent pas de données financières fiables et transparentes, même si c'est leur intérêt pour obtenir des crédits ou des fonds »¹⁵. Le PNUE n'est pas loin de déclarer son impuissance en soulignant que :

- la majorité des PME est hors de portée des politiques des multinationales ou de l'influence des systèmes de certifications concurrentiels, notamment ISO 14000 ;
- ce problème est identifié comme une priorité depuis longtemps...

Si l'industrie chimique est citée en exemple avec son programme *Responsible Care*, c'est en raison de la gravité des conséquences provoquées par les catastrophes industrielles ou les maladies professionnelles. On voit qu'une vision opératoire à l'échelle de la planète n'est pas facile à construire. Pour obtenir néanmoins un outil de travail utilisable par des décideurs, le PNUE a organisé sa synthèse selon trois lignes de forces : l'évaluation des « fossés », l'inventaire des inquiétudes et les recommandations prioritaires.

Les écarts se creusent

Entre les efforts déployés par le monde des affaires et l'industrie pour réduire leurs impacts sur l'environnement et l'aggravation de l'état de la planète, on voit se creuser des fossés entre :

- les pays riches et les autres ;
- les entreprises qui ont adopté CSR et développement durable et les autres ;

15. L. Ruffing, CNUCED.

- entre la croissance économique et la demande croissante de biens et de services qui prennent la pas sur les progrès accomplis.

Le constat de l'aggravation des écarts coïncide avec les simulations du Club de Rome. On n'inverse pas les tendances ni pour la dégradation de la planète, ni pour l'accroissement de l'écart entre richesse et famine.

L'inventaire des inquiétudes

Les inquiétudes sont analysées par secteur, selon les dimensions économique, sociale et environnementale, et par rapport aux appréhensions des différentes parties prenantes. À titre d'illustration, voici quelques repères :

- aidées par des initiatives comme le GRI ou le *Global Compact*, les entreprises discernent mieux les attentes sociales émergentes, et parfois conflictuelles, en ce qui concerne la CSR. Mais ce concept, dans le contexte du développement durable, est encore à l'état embryonnaire, tout comme l'était la responsabilité environnementale dix ans auparavant, d'où la difficulté d'établir une définition pratique de la CSR ;
- la publication de rapports environnementaux et sociaux demeure une pratique minoritaire, tandis qu'un tiers seulement des multinationales utilisent des cadres d'études comparables (dans le temps et entre différentes entreprises) comme le GRI ;
- la réglementation demeure la plus efficace des incitations, d'autant que l'absence de contrôle favorise les fraudeurs.

LES RECOMMANDATIONS

Le document s'achève par la définition de cinq priorités et de recommandations précises et imprégnées des rapports de secteurs, dont elles sont issues. Elles sont exposées, dans leurs modalités, en indiquant les obligations de chaque destinataire – entreprises, ONG, syndicats, organismes de recherche, gouvernements et organismes internationaux, y compris le PNUE –, sous forme d'engagements.

Priorité 1 : intégrer les critères de CSR et de développement durable dans les mécanismes de décision quotidiens des organisations, de façon à diffuser les bonnes pratiques des leaders à l'ensemble du tissu industriel, mais aussi administratif et associatif.

Priorité 2 : rendre les initiatives volontaires plus efficaces et plus crédibles en les encadrant par des mesures législatives et réglementaires.

Priorité 3 : généraliser la publication des rapports à partir d'un consensus concernant les indicateurs et les paramètres, établi par secteur en concertation avec les *stakeholders* et en conformité avec les lignes directrices du GRI (les rendre obligatoire dans le secteur public).

Priorité 4 : intégrer les piliers du développement durable (économie, social, environnement) par la mise en place de processus et procédures, en demandant à l'industrie « *d'admettre qu'elle ne détient pas toujours les bonnes réponses* » et de « *comprendre qu'une consultation de stakeholders d'initiative industrielle, aussi bien intentionnée soit-elle, ne peut offrir la neutralité et la crédibilité nécessaires pour susciter la compréhension, la confiance et la responsabilité mutuelle* ».

Priorité 5 : la création du cadre international de réglementation, de pratiques établies et d'institutions nécessaires pour protéger les biens communs au niveau mondial.

Sur la pointe des pieds, le PNUE évoque l'idée de gouvernance mondiale, terme dont le destin est décidément étrange : inventé par les financiers pour protéger les actionnaires, voici qu'il désigne, dans le domaine politique, des formes de contraintes et de pouvoirs que l'on habille de cette appellation pour éviter de soulever la question de la souveraineté, et donc de la démocratie.

Par ce rapport, le PNUE tente de participer à une société mondiale en gestation. Dans le domaine de la contribution de l'entreprise au développement durable, il propose au moins deux moyens nécessaires à la communication et à l'action : une langue et des unités de mesure.

Toutefois, la question cruciale n'est pas celle du *window-dressing*, mais les conditions de pertinence et d'effectivité d'un processus de transformation qui est engagé. La CSR et le développement durable ne sont pas des phénomènes sociaux statiques : ils tentent de conceptualiser et de normaliser des conflits propres à toute dynamique de l'action. CSR, *stakeholders*, développement durable ainsi que leur mise en œuvre dans les instances partenariales internationales peuvent difficilement être rangées dans les fonctions classiques alternatives et opposées, comme l'apologie ou la critique sociale.

C'est sans doute la raison pour laquelle la question du *window-dressing* nous invite à la nécessité d'observer une nouvelle métamorphose de l'esprit du capitalisme, en prolongeant le dépassement des oppositions identifiées par Boltanski et Chiappello (voir p. 273) entre ces courants où « *la description du monde paraît trop noire pour être vraie* » et ceux où « *le monde social est un peu trop rose pour être crédible* » (34). La fonction de la critique qui joue, selon ces auteurs, un rôle moteur dans le changement du capitalisme est, pour partie, institutionnalisée dans la théorie des *stakeholders*. Cette institutionnalisation se trouve à son tour inscrite dans une pratique diplomatique-économique par la mise en œuvre d'Action 21, sous la forme d'une mobilisation contractuelle dans le sens du développement durable. Un rapport comme celui du PNUE montre que seule une minorité de multinationales est engagée dans ce processus.

À Johannesburg, les États du Nord et du Sud ont eu du mal à tenir un seul langage, acceptable pour l'ensemble des partenaires. Les entreprises peuvent jouer de ces divisions pour esquiver le changement d'esprit et de pratique que les critiques sociales et écologiques, réunies avec la voix des pays du Sud, tentent de leur imposer. Pour que la CSR et le développement durable aient une chance d'atteindre leurs buts, il faut, au contraire, « prendre au mot » les bonnes intentions de tous les partenaires. La tendance serait aujourd'hui de compter plutôt sur le respect des obligations des autres : une *Business Ethics* « à l'envers ».